

De cette façon, un gouvernement intérimaire, comme celui que je suggère, expédierait les affaires courantes jusqu'à la fin du congrès libéral. Ou le premier ministre pourrait proroger la session. De fait, il pourrait combiner les deux. Il pourrait désigner un premier ministre intérimaire qui prorogerait la session, en entamerait une autre immédiatement, ou quand bon lui semblerait, et le même bill sur les impôts pourrait être présenté à nouveau au cours de la nouvelle session, car ce n'est qu'au cours de la session actuelle que l'examen de ce projet de loi se trouve exclu. Le nouveau gouvernement aurait les coudées franches et nous serions bien plus disposés à collaborer car je tiens à vous le dire franchement, le gouvernement actuel ne bénéficiera d'aucune collaboration. Si nous en venons aux voix au sujet de la motion actuelle et que le gouvernement l'emporte, ce sera le vote de confiance le plus futile que le Parlement ait jamais connu. *(Applaudissements)*

Il n'y aura aucune collaboration, car un premier ministre qui exigerait de ses députés de l'arrière-ban une loyauté si inébranlable qu'ils trahiraient leur devoir envers la Chambre en épaulant le gouvernement responsable de façon à la tourner ainsi en dérision, afin que le premier ministre ne se trouve pas dans l'embarras en quittant son poste plus tôt qu'il ne l'avait prévu, ce premier ministre irait si loin et pousserait à tel point l'outrage envers la Chambre et la nation que personne à la Chambre, je pense, ne verrait son initiative d'un bon œil. Les députés devraient songer aux suites fâcheuses de l'adoption de la motion, le cas échéant. Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est six heures, je dois quitter le fauteuil.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, avant le souper, j'ai exposé à grands traits ce qui me paraît être certaines considérations dont nous devons tenir compte quant à la motion que le gouvernement nous demande d'accepter. Dans les quelques minutes qui me restent, je devrais peut-être passer ces considérations en revue, surtout celles qui ont trait à ce que nous accomplirons si nous acceptons cette motion.

L'usage veut, à la Chambre des communes et sous le régime parlementaire britannique,

[M. Nugent.]

que tous les projets de loi de finances importants soient considérés comme des motions de confiance. C'est la base même du contrôle que le Parlement exerce sur l'exécutif. C'est la coutume, l'usage et la pratique suivis sous le régime parlementaire, et personne ici n'a trouvé à y redire depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, ou depuis qu'y siègent certains de mes collègues, dont certains ont été élus bien avant moi.

Dans le passé, toutes les questions importantes, y compris les questions d'argent, ont été reconnues comme engageant la confiance, que cela soit précisé ou non. Autrement, notre régime actuel de partis politiques serait impossible. Les partis adoptent une attitude en conséquence, ce qui permet aux votants de décider si les candidats des divers partis politiques ont rempli leurs promesses électorales et, sinon, d'y remédier par la suite.

Le premier ministre ayant dit que la défaite de lundi soir dernier sur le projet de loi de finances ne mettait pas en jeu la confiance, nous n'osons pas oublier la signification de son attitude sur ce que nous devrions faire à l'avenir. Il n'a pas dit que le projet de loi de finances engageait la confiance, ce qui a toujours été reconnu, mais il a déclaré que le rejet du bill ne mettait pas en jeu la question de confiance. Il laisse entendre qu'il y aura question de confiance, dont dépendra l'existence du gouvernement, seulement lorsque le gouvernement en décidera ainsi.

Dans les circonstances, d'importants projets de loi comme des bills de finances ne seraient pas reconnus comme comportant automatiquement la question de confiance. Si l'importance d'un sujet n'est pas le critère et si une déclaration du gouvernement peut seule déterminer si la question de confiance se pose et si le gouvernement survivra ou sera renversé alors, selon le premier ministre, la seule manière pour un gouvernement de s'assurer d'une victoire sur une motion de confiance, c'est de déclarer que la motion est une motion de confiance après avoir gagné le vote. A mon avis, les paroles et les actes du premier ministre lors de la présentation de cette motion et tout le comportement du gouvernement à venir jusqu'à maintenant sont une preuve manifeste de ce que j'avance.

La Chambre détiendra-t-elle quelque contrôle efficace sur l'exécutif? Voilà l'enjeu ici. Nous n'avons pas besoin de nous reporter bien loin en arrière pour nous rappeler les jours d'Hitler et les légères modifications qu'il a présentées en vue d'assurer au gouvernement le pouvoir dont il avait besoin, enlevant ainsi toute autorité au Reichstag.